

URUNDI

ETARIAT

N° 2651 / P.I.G

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Kigali , le 19 décembre 1931

Réponse au n°

du 19

ANNEXE

OBJET :

Réorganisation du
BUBERUKA.

Monsieur le Chef de Poste,

Je vous marque mon accord et celui du mwâni
au sujet de la réorganisation de la province du Buberuka comme
suit : CHEFFERIE BUTURO:

BUTURO COMMANDERA LES COLLINES : Kumubuga
Gitwe
Kitale
Kamugamba
Mukaka
Kabara
Masoro
Runoga
Gitwa
et Kiboga

soit un tola¹ de 708 M.A.V.

Pour les autres sous-chefferies vos proposi-
tions sont été adoptées.

X
X

CHEFFERIE MULEGO

MULEGO COMMANDERA LES COLLINES: Gachundura
Bisaga
Ruhurura
Ruhanga
et Kabona

soit un total de 479 M.A.V.

KABATSI commandera 243 H à Ruhara () soit le statu quo
KWAKUZI id 100 id ()

RWAGASORE commandera Kibingo et Rugari soit 188 M.A.V.

au lieu et place de GAKWAYA que vous avez proposé.

Pour les autres s/chefferies, vos propositions
sont adoptées. Je conserve les documents que vous m'aviez remis
au sujet du Buberuka ainsi que la carte annexée car vous n'aviez
pas encore transmis ces documents à la Résidence.

Monsieur le Chef de Poste
RUHENERI.

Le Résident du Ruanda
O.Coubeau,

Coubeau

1861. *W. C. L. -* *W. C. L. -* *W. C. L. -*

Cherim are some

the same
kind of
harmless
insects
as the
mosquitoes.

de gendarde: